EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 02/12/2021 Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

ID: 089-200039642-20211125-110_2021-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Nombre de conseillers :

En exercice: 75
Présents: 59
Absent(s): 4
Pouvoir(s): 12
Votants: 71

Délibération n° 110-2021

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. MURAT Olivier, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, Ancy-Le-Libre: Mme HUGEROT Maryvonne, Argentenay: M. TRONEL Michel, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MUNIER Patrice, Arthonnay: Mme TAVIOT Léa, Baon: M. CHARREAU Philippe, Bernouil: M. FOURNILLON Dominique, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. CALONNE Marc, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Éric, Dyé: M. DURAND Olivier, Epineuil: Mme JOUVEY Maryline, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, Mme DRUJON Nathalie, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. KLAPWIJK Ilan, Mme RIS Jeannine, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: Mme DAL DEGAN MASCREZ Anne-Marie, Pimelles:M. RETIFAdrien,Ravières:M. FOREYVincent,M. LETIENNEBruno,Roffey:M. GAUTHERONRémi,Rugny:M. NEVEUXJacky,Saint-Martin-Sur-Armançon:M. LEMAIRE Benjamin, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: Mme DOLLIER Anne, Tanlay: M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tonnerre: M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, Mme ELBALCHIR Nicole, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, M. MANUEL Lucas, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Tronchoy: M. DEZELLUS Emmanuel, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: M. PORTIER Virgile.

Excusés ayant donné pouvoir : Collan : Mme GIBIER Pierrette (a donné pouvoir à Mme SAVIE-EUSTACHE Françoise), Cry-Sur-Armançon : M. DE PINHO José (a donné pouvoir à M. MURAT Olivier), Gland : Mme CAMUS-NEYENS Sandrine (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), Quincerot : M. BETHOUART Serge (a donné pouvoir à Mme GRIFFON Delphine), Tanlay : M. DELPRAT Éric (a donné pouvoir à M. ROY Yohan), Tissey : M. LEVOY Thomas (a donné pouvoir à Mme THOMAS Nadine), Tonnerre : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), M. HAMAM Nabil (a donné pouvoir à M. DEZELLUS Emmanuel), M. ROBERT Christian (a donné pouvoir à M. CLECH Cédric), Mme TOULON Sylviane (a donné pouvoir à M. DROUVILLE Michel), Yrouerre : M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. PROT Dominique).

<u>Absents excusés</u>: *Molosmes*: M. BUSSY Dominique, *Sennevoy-Le-Bas*: M. VARAILLES Dominique, *Tonnerre*: Mme AGUILAR Dominique, *Villon*: Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine.

<u>Secrétaire de séance</u>: M. MANUEL Lucas. <u>Date de convocation</u>: 19 novembre 2021.

<u>**Objet</u>** :</u>

FINANCES

Décisions modificatives

Budget Principal − DM n° 3

Budget Pépinière – DM n°1

Budget Gestion des Ordures ménagères – DM n°1

Budget $ZAC - DM n^{\circ}1$

Vu les budgets primitifs approuvés lors du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) du 25 mars 2021,

BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Vu les délibérations n° 47-2021 et n° 64-2021 des conseils communautaires de 27 mai 2021 et 8 juillet 2021 s'agissant des décisions modificatives n° 1 et n° 2 du budget général de la collectivité,

Considérant délibération n° XX-2021 du conseil communautaire du 25 novembre 2021 s'agissant d'une subvention exceptionnelle de 10 000 € à la Société Publique Locale « Office de Tourisme Chablis, Cure, Yonne et Tonnerrois »,

Vu la convention de délégation d'octroi des aides par le Conseil Régional Bourgogne Franche Comte (CR BFC) et d'autorisation d'intervention à la CCLTB en date du 13 octobre 2020,

Vu la convention de partenariat entre le CR BFC et la CCLTB en date du 13 octobre 2020,

Vu l'avenant n° 1 relatif à la convention de délégation d'octroi des aides par le CR BFC et d'autorisation d'intervention à la CCLTB en date du 4 mai 2021.

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

ID: 089-200039642-20211125-110_2021-DE

Vu l'avenant n° 2 relatif à la convention de délégation d'octroi des aides par le CR BFC et d'autorisation d'intervention à la CCLTB en date du 7 juin 2021,

Vu le courrier en date du 30 juillet 2021 de le RC BFC sur l'attribution d'une subvention dans le cadre du dispositif « Fonds Régional de Territoires (FRT) – Ingénierie pour les EPCI » de 6 000 euros TTC,

Vu le courrier du Centre de Développement Economique du Tonnerrois (CDET) en date du 7 octobre 2021, sollicitant le paiement de la prestation d'accompagnement dans le cadre du déploiement du FRT,

Considérant que la CCLTB verse des subventions dont le financement a été octroyé par le CR BFC (délégation de crédit) et que, dans ce cadre, il s'agit donc d'opération sous mandat,

Madame la présidente propose au conseil communautaire de modifier le <u>budget général</u> de la manière suivante :

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
6574/65	Subvention de fonctionnement aux assoc.	- 10 000,00 €	(1
678/67	Autres charges exceptionnelles	10 000,00 €	
		- €	

Section d'investissement

<u>Dépenses</u>

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
4581/458101	Opérations sous mandat	6 000,00 €	(1)
		6 000,00€	

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
4582/458201	Opérations sous mandat	6 000,00 €	(1)
	Total	6 000,00 €	

BUDGET PEPINIERE – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Considérant que les crédits du chapitre 011 sont insuffisants,

Considérant le devis signé le 5 octobre 2021 concernant des travaux d'électricité pour le branchement d'un écran dans la salle Michel Delprat,

Madame la présidente propose au conseil communautaire de modifier le <u>budget Pépinière</u> de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 02/12/2021 Reçu en préfecture le 02/12/2021

ID: 089-200039642-20211125-110_2021-DE

Section de fonctionnement

Chap. art./Op.	Objet		Montant	
022/022	Dépenses imprévues	-	3 000,00 €	(2)
614/011	Charges locatives et de copropriété		3 000,00 €	(1)
			- €	

Section d'investissement

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
2051/20	Concession et droit assimilés	- 250,00 €	(2
2138/21	Autres constructions	250,00 €	(1
		- €	ĺ

BUDGET GESTION DES ORDURES MENAGERES – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Considérant qu'il a été mis à la réforme un nettoyeur à haute pression et que ledit bien n'est pas totalement amorti et qu'il présente une valeur nette comptable,

Considérant la constatation du stock des composteurs au 31 décembre 2021,

Considérant que les crédits du chapitre 011 sont insuffisants,

Considérant la nomenclature comptable M4,

Madame la présidente propose au conseil communautaire de modifier le <u>budget des</u> ordures ménagères de la manière suivante :

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>

Chap. art./Op.	Objet	Montant
022/022	Dépenses imprévues	- 30 000,00 €
611/011	Sous traitance générale	30 000,00 €
675/042	Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	3 112,00 €
		3 112,00 €

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
7135/042	Variation des stocks de produits	3 112,00 €	(1
		3 112,00 €	Ī

Section d'investissement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant	I
355/040	Stock de Produits finis	3 112,00 €	(1)
		3 112,00 €	Ī

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

ID: 089-200039642-20211125-110_2021-DE

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
2188/040	Autres immobilisation corporelles	3 112,00 €	(1)
	•	3 112,00 €	Ī

BUDGET ZAC - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Vu la délibération n° 33-2021 du conseil communautaire du 25 mars 2021 actant une cession de terrain à la SARL ROY,

Considérant que ladite cession n'a pas pu se réaliser, il convient de procéder aux écritures de régularisation constatant le stock au 31 décembre 2021,

Madame la présidente propose au Conseil Communautaire de modifier le <u>budget ZAC</u> de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Recettes

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
7015/70	Vente de terrain aménagés	- 5 000,00 €	(2)
71355/042	Variation des stocks de produits	5 000,00 €	(1
		- €	

Section d'investissement

Dépenses

Chap. art./Op.	Objet	Montant	
3555/040	Terrain à aménager	5 000,00 €	(2
20423/204	Projets d'infrastructures d'intérêt national	- 5 000,00 €	(1
	•	- €	

(1) : ajout de crédits / (2) : reprise de crédits

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	71	pour
	0	contre
	0	abstention

ACCEPTE ces propositions,

AUTORISE Madame la présidente à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme.

La présidente, Anne JERUSALEM.

La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).